



Les enseignes.....

ou comment signaler son activité

7



Les enseignes (du latin *insignis* : remarquable) sont un élément essentiel d'accompagnement de la vitrine commerciale. Elles doivent être considérées comme un élément de décor à part entière.

Leur forme, leur matériau, leur graphisme, mais aussi leur nombre et leur disposition sur la façade doit faire l'objet d'une réflexion approfondie en cohérence avec l'architecture de l'édifice qui les supporte. Il existe deux grands types de signalisation :

- les enseignes sur façade, à plat, dite en applique
- les enseignes perpendiculaires à la façade, dite en potence.

Quelle que soit la ou les solutions retenues, il faut garder présent à l'esprit que pour qu'un message publicitaire soit fort, il faut qu'il soit facilement identifiable. L'excès d'information tue l'information.

Les enseignes en applique

En règle générale, ces enseignes ont pour but d'annoncer la raison sociale du commerçant, la société dont le magasin est la succursale ou le produit vendu. Elles sont la plupart du temps appliquées en tableau au dessus de la vitrine sur le linteau, sur le store ou soit peintes sur la glace même de la vitrine.